

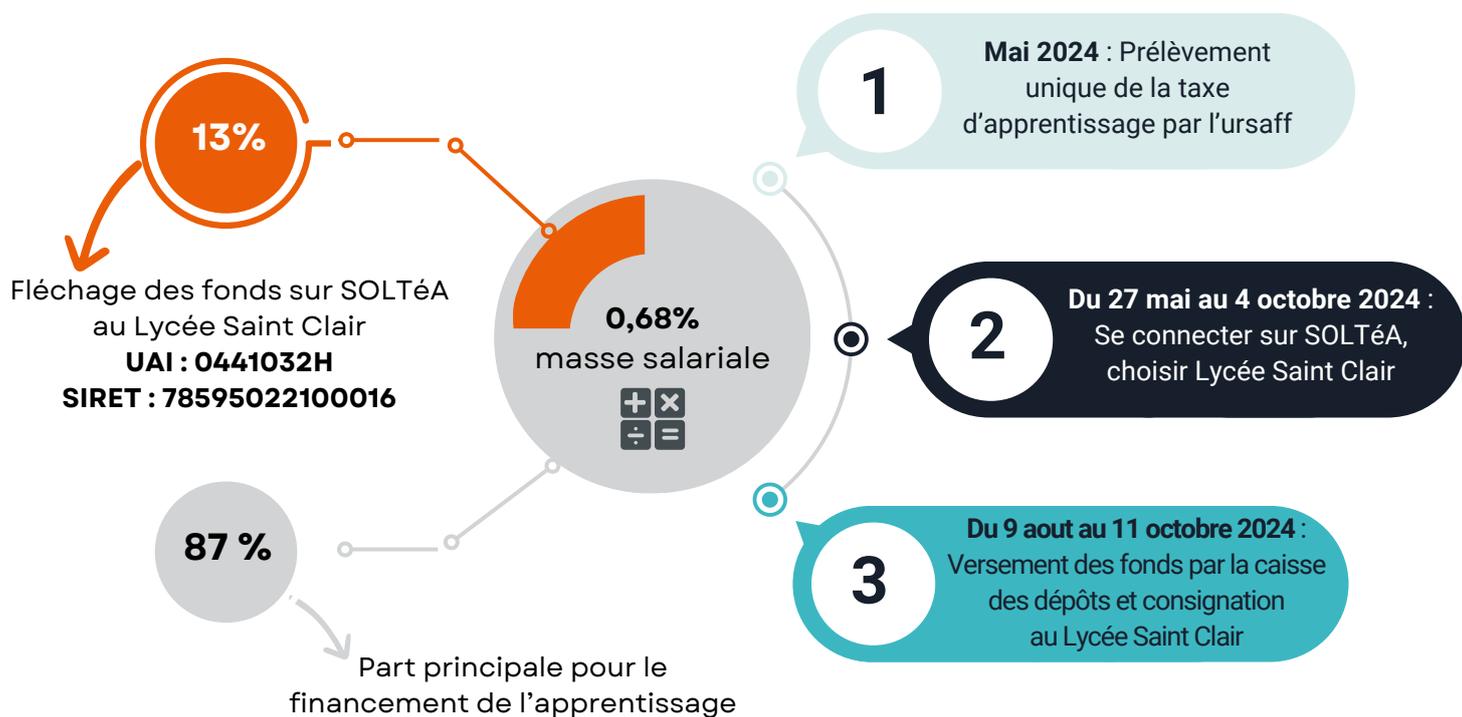
# TAXE D'APPRENTISSAGE

# 2024



## SOUTENEZ NOTRE LYCEE

Contribuer à la formation des professionnels de demain



La taxe d'apprentissage versée chaque année par les entreprises représente une ressource importante du lycée. Les équipes du lycée Saint Clair sont très reconnaissantes envers les entreprises qui, par leur soutien, permettent au lycée de poursuivre sa mission de formation.



**Attention**, les versements aux centres de formation d'apprentis de subventions d'équipement ou de matériel au titre de la taxe d'apprentissage doivent toujours s'effectuer directement sans passer par la plateforme SOLTéA



**02 40 07 72 72**

Adresse : 29 rue de Rennes - 44590 Derval  
Mail : [derval@cneap.fr](mailto:derval@cneap.fr)



# TAXE D'APPRENTISSAGE

## Promesse de versement

Cette promesse de versement nous permet de savoir que vous souhaitez nous soutenir par l'affectation d'un montant de taxe d'apprentissage et d'assurer le suivi du versement par la Caisse des Dépôts.

Cette taxe doit être réglée sur SOLTéA



**Votre entreprise**

NOM :

Adresse :

E-Mail :  Tel :

SIRET :

Promesse de versement :



Signature